

4.4.1.2.3. Végétations arborées des plages de sables basaltiques

4.4.1.2.3.1. Forêts et fourrés cultivés à *Casuarina equisetifolia* des plages de sables basaltiques

Code Cahiers d'Habitats CBNM : 1.2.3.1

Correspondance TMNHR : 83.396 Forêts cultivées de filaos littorale

Zone de référence : Plage de Saint-Leu, Sain-Leu (X : 322 149 ; Y : 7 657 089).



Photographie 57 : Forêts et fourrés cultivés à *Casuarina equisetifolia*

Diagnostic structural

Ces forêts et fourrés sont clairsemés et généralement monospécifiques, dominés par *Casuarina equisetifolia*. Ces végétations atteignent 10 m de hauteur et occupent de grandes surfaces ($\approx 100 \text{ m}^2$), se présentant sous la forme d'un cordon littoral et dont la strate arbustive sporadique atteint 2 à 3 m de haut. La strate herbacée est peu développée.

Diagnostic écologique

Boisements halotolérants des plages de sables basaltiques à *Casuarina equisetifolia*

Synécologie :

Ces boisements halotolérants ont été plantés sur les plages de sables basaltiques afin de stabiliser ces plages dans un objectif d'aménagements urbains.

Syndynamique :

Cet habitat est caractérisé par une espèce exotique *Casuarina equisetifolia* dont la litière (aiguilles) déposée au sol, semble réprimer la germination d'autres espèces, bloquant ainsi la dynamique. Cet habitat ne s'inscrit pas dans une dynamique particulière car d'origine anthropique. En revanche, il se retrouve spatialement en arrière des végétations perhalines de haut d'estran à *Ipomoea pes-caprae* subsp. *brasiliensis* et *Canavalia rosea*.

Synchorologie :

Cet habitat est très commun à l'île de La Réunion sur le littoral sud et ouest de l'île. *Casuarina equisetifolia*, espèce caractéristique de l'habitat est également présente sur l'ensemble des îles des Mascareignes et est largement répandue sur le littoral indo-pacifique (Australie, Nouvelle-Calédonie...). L'espèce est considérée comme amphinaturalisée

(cultivée en région tropicale où elle se naturalise). En termes d'habitats, il s'agit de végétations plantées soit pour des raisons ornementales où d'ordre culturel ou sylvicole pour aider entre autre à la fixation des sols.

Diagnostic flore

Cette végétation est dominée par une espèce exotique *Casuarina equisetifolia*. Les relevés regroupent en moyenne 1,2 espèces.

Espèce caractéristique du groupement : *Casuarina equisetifolia*.

Espèces caractéristiques de variations: Aucune variation du groupement n'a été observée.

Flore compagne: *Stenotaphrum dimidiatum*, *Ipomoea pes-caprae* subsp. *brasiliensis*, *Canavalia rosea*, *Dactyloctenium aegyptium*, *Chloris barbata*.

Variations du groupement

Aucune variation du groupement n'a été observée.

Valeur patrimoniale et menaces

Cet habitat est caractérisé par une espèce exotique (*Casuarina equisetifolia*) qui elle, peut limiter l'expression des groupements végétaux environnants. L'hypothèse selon laquelle *Casuarina equisetifolia* pourrait jouer un rôle dans l'implantation d'autres espèces en sous bois (production de composés allélopathiques) a été démontré en Floride par Morton en 1980, (*inédit*). De plus, le genre *Casuarina*, de par son pollen est une source d'irritation des voies respiratoires et des allergies chez l'être humain.

Casuarina equisetifolia est de plus côtée « 5 » selon l'échelle d'invasibilité de LAVERGNE (*en prép.*) qui décrit l'espèce comme un « taxon exotique envahissant, dominant ou co-dominant dans les milieux naturels ou semi-naturels, ayant un impact direct fort sur la composition, la structure et le fonctionnement des écosystèmes ».

Ces habitats entrent en concurrence avec des végétations endémiques de La Réunion comme par exemple végétations perhaline de haut d'estran à *Ipomoea pes-caprae* subsp. *brasiliensis* et *Canavalia rosea*.

Cet habitat exotique très envahissant présente un intérêt patrimonial très faible.

Discussion syntaxonomique

Une dénomination phytosociologique a été établie en Nouvelle-Calédonie par Michel HOFF en 1994 pour ce groupement dont les conditions floristiques et écologiques sont similaires.

Classe : *Scaevolo-Casuarinetea equisetifoliae* Hoff, 1994

Ordre : *Scaevolo-Casuarinetalia equisetioliae* Hoff, 1994

Alliance : *Casuarinion equisetioliae* Hoff, 1994

Néanmoins, cette dénomination est considérée comme invalide ou illégitime par THEURILLAT et *al.*, en 1998 dans l'*Index of New Names of Syntaxa published in 1994* le Code International de Nomenclature.

Au regard de la dition de ce groupement à l'échelle du département réunionnais, le rang de l'association phytosociologique semble être adaptée et dont la dénomination proposée est :

Association : *Casuarinetum equisetifoliae* ass. nov.